

Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER
Le: 11 FEV. 2014



PLU AEU® de Saint-Dizier

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dossier d'approbation

Document conforme à celui annexé à
la délibération du Conseil Municipal
en date du 10/01/2014

APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme

A SAINT-DIZIER
Le 12 mars 2014

Le Maire,

Pour le Député-Maire et par délégation
L'Adjoint en charge de l'Urbanisme
Philippe BOSSOIS



SOMMAIRE

Préambule	2
Scénarios	3
Plan du PADD	12
Axe 1 : Une ville-entreprise	14
Axe 2 : Une ville fédérée	19
Axe 3 : Une ville de caractère	24

Préambule

Le PADD, projet d’aménagement et de développement durables, est la pierre angulaire du PLU, il fait le lien entre les enjeux du diagnostic et le règlement. Il émet des objectifs politiques traduisant une vision stratégique d’un développement territorial durable.

Le diagnostic a révélé une situation contrastée du territoire entre son potentiel d’attractivité et ses contraintes : des atouts en terme de cadre de vie et de patrimoine naturel ou bâti, une diversité économique et commerciale et la présence de savoir-faire locaux, mais cependant une forte diminution de la population et de la population active liée à un contexte économique complexe, un taux de vacance important du parc de logement, un manque de solutions alternatives à la voiture pour les déplacements, et une richesse environnementale encore peu mise en valeur.

Le PADD doit prendre en compte des critères prospectifs d’évolution du territoire en matière démographique afin de prévoir les besoins futurs de la population. La commune de Saint-Dizier a projeté à l’horizon 2017 une stabilisation de la population, ce qui constitue une véritable ambition, celle d’enrayer le phénomène actuel constaté dans le diagnostic, puis dans un deuxième temps, une croissance maîtrisée avec l’accueil de 2 400 nouveaux habitants sur la période 2018-2025. Ce scénario induit donc un développement économique ainsi que des besoins en termes d’équipements.

Les objectifs du PADD s’appuient par ailleurs sur le volet législatif et notamment la loi Grenelle qui prône :

- l’équilibre entre les espaces naturels, agricoles et les surfaces urbanisées par des actions de renouvellement urbain, de revitalisation des centres villes, de développement urbain maîtrisé et de protection de l’environnement,
- le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale,

- la valorisation et le développement des transports collectifs et des modes doux afin d’apporter aux habitants une offre alternative à la voiture de qualité.

Le PADD s’articule ainsi autour de trois grands axes qui dessinent la ville de demain.

Saint-Dizier, ville entreprise : Saint-Dizier dispose déjà d’une diversité économique importante et d’un taux d’emploi en conséquence relativement élevé. Saint-Dizier a pour objectif de renforcer son économie en définissant une stratégie d’accueil des entreprises, en développant le tourisme, en renforçant le dynamisme commercial et en augmentant la construction de logements neufs.

Saint-Dizier, ville fédérée : la ville Saint-Dizier est fortement contrainte par les infrastructures de transports et les risques naturels, ce qui se traduit par un manque de lisibilité et d’organisation urbaine. Le PLU a l’ambition d’unifier la ville en faisant émerger un projet de ville qualitatif et durable, en retravaillant les mobilités sur le territoire, en structurant et en équilibrant l’offre en équipements.

Saint-Dizier, ville de caractère : Saint-Dizier est une ville comportant des richesses environnementales et patrimoniales, sur lesquelles elle doit miser pour devenir plus attractive. Elle doit faire découvrir son patrimoine naturel à travers la trame verte et la trame bleue, animer un dialogue entre les paysages urbains et les paysages naturels et mettre en valeur son patrimoine bâti.

Chaque grand axe est divisé en priorités, enjeux et objectifs qui guideront l’écriture du règlement et la définition des orientations d’aménagement.

Scénarios

Pourquoi des scénarios ?

- ✓ Les scénarios sont des outils d'aide à la décision, permettant de guider la commune dans le choix de son projet de ville.
- ✓ Combien d'habitants à l'horizon 2025 ?
- ✓ Combien de logements nécessaires pour les accueillir ?
- ✓ Quel équilibre entre habitat et emplois et quelle consommation foncière ?

La démarche : une interaction entre les scénarios et la réceptivité

- ✓ La réceptivité théorique du territoire repose sur un examen des **disponibilités foncières** : sites densifiables, mutables, dents creuses, etc. et des **potentiels** qu'ils offrent en matière de logements et d'activités économiques
- ✓ La réceptivité théorique permet d'identifier les secteurs les plus pertinents à réinvestir et esquisse le modèle de développement urbain retenu.

Choix de la stratégie de développement : vers le PADD

- ✓ Les prospectives chiffrées, recoupées avec l'examen de la réceptivité théorique du territoire, permettront à la commune d'asseoir ses objectifs de développement et d'aménagement

Scénario retenu – Une croissance de la population à long terme :

Ce scénario très volontariste a pour ambition une croissance démographique à partir de 2017. Il vise ainsi une augmentation de la population jusqu'à atteindre 28 500 habitants. Le projet de ville qui correspond consiste à faire du projet Saint-Dizier 2020 un moteur majeur qui permettra d'accroître l'attractivité de Saint-Dizier avant 2025. Ce projet de ville est très ambitieux.

Scénario retenu : scénario 2 – Une croissance de la population à long terme

	1990	1999	2007	2009	2012	2017	2025
Population municipale	33 552	30 836	26 962	26 112	26 112	26 112	28 500
Évolution annuelle moyenne	-0.93%	-1.66%	-0.40	Maintien	Maintien	+1.1% par an	
Nb de logements à construire				393 (prévus hors ANRU)	+642	+ 1 688	
Nb de logts à construire /par an					+128	+211	
Consommation foncière induite					Cf. hypothèses de densité ci-dessous – à déterminer en lien avec la réceptivité		
Consommation foncière induite par an							

	Densité moyenne existante estimée	Densité moyenne potentielle dans les secteurs de réceptivité
Centre ancien	Plus de 150 logements/ha	180 logements/ha
Faubourgs historiques	50 à 60 logements/ha	60 à 70 logements/ha
Secteurs d’habitat collectif	75 logements/ha	75 à 100 logements/ha
Secteurs pavillonnaires	10 à 20 logements/ha	20 à 40 logements/ha
Lotissements insulaires	20 à 25 logements/ha	25 logements/ha

Rappel rythme de construction :

Entre 50 et 64 logements par an entre 1990 et 2007

Conséquences sur les équipements

Les besoins en berceaux représentent les besoins théoriques en places d'accueil. Sur un seul berceau sont en moyenne accueillis plusieurs enfants car tous ne sont pas gardés à temps complet. Cependant il est à noter qu'au 1er janvier 2012, 129 assistantes maternelles sur le territoire totalisent 399 agréments pour accueillir des enfants ; ce total a fortement augmenté depuis 2010 où il était de 312 agréments (pour 99 assistantes maternelles), ce qui reflète un changement dans l'attribution des agréments par le Conseil Général.

Population totale en 2025	Part des moins de 3 ans	Besoins en berceaux	Nombre de berceaux en 2007	Berceaux à créer
28 500	1 003	251	117	134

Les besoins en maternelle et primaire (nombre de places = nombre d'enfants) sont estimés en fonction du ratio du nombre d'enfants par ménage accueillis à l'école au dernier recensement de la ville de Saint-Dizier. Comme la taille des ménages a tendance à diminuer, pour les 3 scénarios, à population égale, le nombre de ménages augmente. Il y a donc des besoins d'accueil de nouveaux enfants à population égale.

Scénario choisi	Besoin en maternelle 2008-2017	Besoin en élémentaire 2008-2017	Besoin en maternelle 2018-2025	Besoin en élémentaire 2018-2025	Besoin total maternelle	Besoin total élémentaire
	De 39 à 52	De 64 à 85	De 106 à 119	De 129 à 172	De 119 à 159	De 193 à 257

Scénario économique : déclinaison scénario 2

- ✓ une stabilisation de la population entre 2008 et 2017 puis une hausse pour la période 2017-2025 ;
- ✓ un nombre d’emplois qui augmente sur la période 2008-2025 mais en deux temps. En 2017 l’objectif est de retrouver le nombre d’emplois dont disposait Saint-Dizier en 1999. Entre 2017 et 2025, le taux d’emplois va légèrement baissé mais induire la création de près de 1 200 emplois du fait de l’augmentation de la population pour atteindre un nombre d’emplois nettement supérieur à 1990 alors que la population comptait à cette époque 5 000 habitants de plus.
- ✓ L’objectif de densité retenu par la commune s’élevant à 20 emplois/par hectare (moyenne observée sur Saint-Dizier entre les zones d’activités existantes) permet de calculer le besoin foncier de la commune pour remplir ces objectifs de développement économique.

	1990	1999	2007	2008	2009	2017	2025
Population	33 552	30 836	26 962	26 404	26 112	26 112	28 500
Nbre emplois/hab	0,528	0,561	0,618	0,637		0,663	0,649
Emplois	17 699	17 310	16 657	16 816		17 310	18 500

	1990-1999	2000-2008	2008-2017	2018-2025	2008-2025
Nouveaux emplois	-389	-494	494	1 190	1 684
Nouveaux emplois par an	-43	-55	55	149	99
Nombre d’ha			24,7	59,5	84,2
Nombre d’ha/an			2,7	7,4	5,0

Scénario environnemental : déclinaison du scénario 2

Les objectifs qui figurent dans la déclinaison ci-après du scénario environnemental retenu font partie des objectifs de la ville, soutenus dans le cadre de son Projet d’Aménagement et de Développement Durables.

✓ Alimentation en eau potable

Hypothèse de départ :

- Consommation d’eau: 150l/habitant (moyenne nationale de consommation d’eau par habitant)
- 2 388 habitants supplémentaires d’ici 2025

⇒ Soit 358 m³/jour d’eau consommée en plus



Les pointes de consommation actuelles, qui ont lieu en période estivale, sont de l’ordre de 15 000 m³ j. La consommation totale estimée pour 2025 est donc de 15 358 m³ j, ce qui est bien en dessous de la capacité nominale de production des installations qui s’élève à 16 400 m³ j : rappelons que dans les années 1970, la commune accueillait plus de 37 000 habitants (soit environ 10 000 de plus qu’aujourd’hui). Cette estimation ne prend en compte que les évolutions de consommation relatives à l’accroissement de population, et non les nouvelles consommations liées au développement économique. Dans ce domaine comme pour le développement résidentiel, les nouveaux projets devront veiller à limiter la pression sur la ressource.

L’augmentation de la consommation doit être limitée **en menant des actions en faveur des économies d’eau, et notamment en privilégiant les systèmes économes dans les futurs aménagements.**

Dans cette logique, la Ville doit poursuivre de façon prioritaire **un objectif de réduction de 50% des fuites sur l’ensemble du réseau à l’horizon 2015.** Deux méthodes sont mises en œuvre pour cela :

- installation de capteurs de détection acoustique équipés d’émetteurs GSM.
- division du réseau bragard en secteur pour comptabiliser les volumes d’eau en transit.

Ces constats d’une eau potable suffisante pour la mise en œuvre du scénario 2 sont à nuancer et ne doivent pas dissimuler **les enjeux en termes de sécurisation des points de captage.** En effet, comme cela a été soulevé dans le diagnostic AEU, l’eau potable distribuée provient de 4 points de captage : les galeries drainantes de Güe (Marne), le champ captant des Islottes (3 puits), le champ captant de Harneval (4 puits), le captage d’Hallignicourt (4 puits) dont 2 (Güe et Islottes) ne bénéficient pas de périmètres de protection.

En outre, le scénario retenu basé sur un objectif de croissance de la population à long terme tient compte également des objectifs qualitatifs en matière d’eau potable.

Il s’agit dans ce scénario **d’affirmer une politique durable dans ce domaine, c’est-à-dire de poursuivre les actions déjà initiées** (Lyonnaise des Eaux):

- les ressources en eau souterraines présentent une vulnérabilité élevée au risque de pollution chronique (pollutions aux nitrates et pesticides notamment) et accidentelle, en raison de la nature même du sous-sol, très perméable (cela pourrait menacer le champ captant des Islottes). Cet enjeu est d’autant plus important que l’un des captages alimentant Saint-Dizier par le passé a dû être arrêté pour cette raison (la Bobotte).
- les captages de Güe, les Islottes et Harneval sont situés dans un secteur soumis à un fort risque d’inondation (zone rouge du PPRI), et, en cas d’inondation importante, les installations submergées pourraient présenter d’importants dysfonctionnements. En outre, l’eau captée normalement, épurée naturellement au cours de son infiltration dans le sol, serait alors mélangée à l’eau de la Marne, dont la qualité est plus dégradée.
- remplacement des canalisations en plomb par du polyéthylène (directive européenne de décembre 2001 sur les concentrations en plomb dans les eaux) à l’horizon 2013.
- augmentation de la fréquence des analyses de la qualité de l’eau potable.
- renforcement des actions de sensibilisation des habitants.

De plus, il est recommandé, à terme, de **mettre en œuvre des périmètres de protection autour de l’ensemble des points de captage**. Dans une logique plus globale, l’élaboration d’un Schéma Directeur d’alimentation en eau potable permettrait de sécuriser durablement l’alimentation, d’initier la recherche de nouvelles ressources, d’envisager une interconnexion avec les réseaux voisins et ainsi d’agir sur la santé humaine.

✓ Assainissement

La capacité nominale de la station d’épuration de Saint-Dizier est de 50 000 Equivalent Habitant. Sa charge entrante actuelle est de 33 800EH et laisse ainsi une marge résiduelle importante (16 200 EH) qui permettra facilement de prendre en charge les 2 388 habitants supplémentaires en 2025.

Une récente plateforme de stockage – séchage des boues construite sur le site de la station d’épuration de Saint-Dizier permet de répondre aux nouveaux besoins dans ce domaine. Néanmoins, il s’agira de **s’assurer que les boues supplémentaires produites par la station pourront toujours être valorisées par épandage** sur les terres agricoles alentours. Dans le cas contraire **une filière alternative devra être mise en place**.

En dépit d’un **taux de raccordement des constructions au réseau d’assainissement collectif avoisinant les 100%**, quelques constructions non raccordées sont encore présentes, et ce, notamment au sein de la Zone Industrielle des 3 Fontaines, ainsi que dans les quartiers de Morionne et Valotte. Ces installations n’ont pas fait l’objet des contrôles réglementaires. La Ville a créé son Service Public d’Assainissement Non Collectif, auxquelles ces installations doivent se référer et faire l’objet des contrôles réglementaires le plus rapidement possible.

Il conviendra finalement d’être vigilant vis-à-vis du risque inondation par la prise en compte du PPRI afin de prévenir les remontées d’eau dans les réseaux.

✓ Eaux pluviales

L’augmentation des surfaces imperméabilisées liées au développement urbain induit une augmentation du ruissellement et donc du risque d’inondation pluviale lié. Ces eaux supplémentaires devront donc être prises en charge convenablement par les réseaux d’assainissements adéquats dont la capacité devra être évaluée voire adaptée au préalable des futurs aménagements.

Les impacts du projet sur la gestion des eaux pluviales peuvent cependant être maîtrisés en préservant des zones non imperméabilisées, de pleine terre, sur les parcelles et en développant le recours aux techniques alternatives privilégiant la gestion à la parcelle et l’infiltration.

Le territoire étant fortement contraint en grande partie à cause des infrastructures de transports, Une réflexion devra être menée dans le but d’améliorer la traversée des eaux pluviales notamment au niveau de la voie ferrée, puisqu’actuellement, des remontées d’eau sont constatées au nord de cette dernière.

✓ Demande en énergie

Hypothèse de départ:

- Surface moyenne des logements: 73,25 m² (estimation)
- Consommation énergétique imposée par la RT2012: 65kWh/m²/an d’énergie primaire

La consommation supplémentaire minimum à prévoir liée à la construction de logements est donc d’environ 13 117 MWh/an d’énergie primaire. Cette estimation ne comprend pas les nouvelles consommations relatives à d’autres secteurs impactant (économique, public...).

Il est à noter que le Grenelle prévoit à partir de 2020 que tous les nouveaux bâtiments construits soient à énergie positive et produisent donc plus d’énergie qu’ils n’en consomment.

En parallèle des actions de rénovation énergétique menées sur le parc ancien (isolation notamment) permettraient de réduire la demande en énergie totale de la commune. La mutualisation des systèmes de chauffage permet également de limiter les consommations et permet ainsi des retombées financières et écologiques. Il existe 2 réseaux de chaleur à Saint-Dizier qui concernent l’ensemble du Vert Bois soit environ 4 000 logements et 3 écoles ainsi que le secteur de Gigny (600 logements). Les deux sont gérés par la ville.

Pour réduire les pressions de l’urbanisation sur la demande en énergie, il est également nécessaire de poursuivre le projet d’extension du réseau de chaleur du Vert Bois, la conversion de son système de production en énergies propres et renouvelables (biomasse contre un système aujourd’hui au gaz et au fioul) et son raccordement avec le réseau de Gigny. Encore au stade d’études préalables, ce projet envisage le raccordement de nouveaux gros consommateurs implantés à proximité des deux réseaux existants et participent pleinement à la justification du choix d’un scénario de croissance à long terme pour Saint-Dizier. Pour ce faire, une plateforme de stockage de biomasse devrait voir le jour dans la zone d’activités du Pré Moinot.

✓ Transport et Déplacement

Hypothèses de départ:

- Augmentation de 700 ménages sur la commune
- Equipement automobile actuel des ménages : 53,20% disposent d’une voiture, et 21,30% disposent d’au moins deux véhicules (données INSEE)

Considérant le maintien de cette tendance jusqu’en 2025, il est possible d’estimer une augmentation de plus de 1 160 véhicules.

Une voiture moyenne émettant environ 223 g de CO₂/km (Etude Carbone 4), et la distance annuelle moyenne par véhicule s’élevant à 12 000 kms, on peut estimer une émission supplémentaire de CO₂ en 2025 d’environ 2 589 tonnes/ an ou 706 tonnes équivalent carbone. Cela équivaut environ à 846 allers-retours Paris-New York en avion.

Ces estimations ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions technologiques qui peuvent réduire les émissions des véhicules, ou encore l’augmentation du coût du carburant qui pourrait engendrer une modification des comportements et donc une baisse de l’utilisation des voitures particulières par les ménages.

L’augmentation du nombre de véhicules générera davantage de pollution atmosphérique, mais aussi nuisances sonores sur les axes déjà sensibles.

Les effets négatifs de l’augmentation des flux de déplacements doivent être réduits en privilégiant l’urbanisation ou la densification dans les zones desservies en transports collectifs et en développant les alternatives aux transports motorisés individuels.

✓ Gestion des déchets

Hypothèses de départ:

- 2 388 habitants supplémentaires sur la commune
- Objectifs du Grenelle : réduction de la production de déchets de 7% d’ici 2015 soit une production de 257,6 kg/par an par/habitant

Le tonnage attendu en 2025 s’élève donc à 7 341,6 t par an soit 281 kg par habitant.

Ainsi, malgré l’augmentation de la population, la production totale de déchets par an devrait baisser d’environ 125 tonnes par an entre 2009 et 2025. Au vu de la réduction de la production de déchets entre 2008 et 2009 (5% il semble envisageable que les objectifs du Grenelle soient atteints d’ici 2015. Cependant, à la suite de l’augmentation de la population, et au développement urbain, une augmentation nécessaire des tournées de collecte est à prévoir, et donc une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances relatives au transport.

Dans les zones nouvellement urbanisées, les aménagements devront permettre une collecte et un tri sélectif des déchets optimaux.

La déchetterie intercommunale installée dans la Zone Industrielle des 3 Fontaines a fait l’objet d’une extension et réhabilitation en 2009 qui permet aujourd’hui à la commune de Saint-Dizier d’offrir un service performant tant du point de vue quantitatif que qualitatif (amélioration de l’accessibilité et de la praticité de la déchetterie).

✓ Consommation d'espace

Hypothèses de départ:

- Densités énoncées dans les premières pistes de PADD:
 - **centre ancien:** 180 logements/ha
 - **faubourgs:** entre 60 et 70 logements /ha
 - **collectif:** entre 75 et 100 logements/ ha
 - **pavillonnaire:** entre 20 et 40 logements/ ha
 - **lotissements insulaires :** 25 logements/ ha
- Besoins en logement: 2 330 logements à construire entre 2012 et 2025

Soit, en appliquant la densité de 60 logements/ha (moyenne sur la commune), un besoin en foncier de 39ha au minimum. L'analyse de la réceptivité du territoire a déjà permis d'identifier un potentiel foncier de l'ordre de 94ha en renouvellement urbain (gisement foncier public ou privé à l'intérieur des limites de l'enveloppe urbaine existante) dont 49ha disponibles à court terme.

- Besoins en foncier à vocation économique: 84ha alors qu'en matière de développement économique la commune a mis en œuvre une politique sur le long terme en réalisant la ZAC du Parc de Référence d'une surface totale de 220ha et dont seuls 30ha environ sont aujourd'hui urbanisés à l'intérieur de la tranche 1 de ce Parc. Un enjeu majeur consiste à requestionner des anciennes réserves foncières pour de l'activité économique qui se situent hors du Parc de Référence (entrée de ville ouest notamment). Cela est d'autant plus vrai qu'environ 40ha de foncier potentiellement mobilisables pour du renouvellement urbain à destination d'activités économiques ont également été mobilisés à l'intérieur du tissu urbain existant. La commune a donc relevé un potentiel de 247ha à vocation économique dont 94ha disponibles à court terme.

Hors secteur d'urbanisation programmée sur le long terme comme la ZAC du Parc de Référence notamment, le choix des autres sites à urbaniser en extension urbaine dans le PLU (classement de nouvelles zones AU ou déclassement de zones AU existantes) doit s'opérer au regard des sensibilités environnementales mises en perspectives avec les enjeux urbains et de développement durable du territoire pour évaluer leur pertinence et surtout réduire les impacts au maximum.

Plan du PADD

Axe 1 : Une ville entreprise	Axe 2 : Une ville fédérée	Axe 3 : Une ville de caractère
<p>Priorité 1 : La stratégie d'accueil des activités industrielles et tertiaires</p> <p>Enjeu 1 Développer l'activité économique dans une logique de renforcement du dynamisme et donc de l'attractivité de la commune.</p> <p>Enjeu 2 Faire des zones d'activités économiques davantage lisibles et cohérentes dans leurs aménagements afin de créer ou recréer des zones urbaines qualitatives, fonctionnelles, moins consommatrices d'espaces et reconnectées au tissu urbain.</p> <p>Enjeu 3 Renforcer la dynamique du Parc d'activités de référence comme moteur économique de la ville et de son agglomération.</p> <p>Enjeu 4 Agir sur le foncier.</p>	<p>Priorité 1 : Un projet de ville qualitatif et durable</p> <p>Enjeu 1 Faire émerger une centralité aux fonctionnalités mixtes.</p> <p>Enjeu 2 Transformer le site de la gare en pôle multimodal.</p> <p>Enjeu 3 Privilégier le renouvellement urbain par rapport à l'extension urbaine pour un développement cohérent.</p> <p>Enjeu 4 Poursuivre la réunification des quartiers par des actions de désenclavement.</p> <p>Enjeu 5 Organiser la mixité fonctionnelle (commerce, habitat, équipement) dans les quartiers.</p> <p>Enjeu 6 Prendre en compte le Plan d'Exposition au Bruit et les PPRI dans la réflexion sur la recomposition du tissu urbain.</p>	<p>Priorité 1 : Le patrimoine bâti et naturel</p> <p>Enjeu 1 Ancrer Saint-Dizier dans un réseau régional de découverte pour promouvoir l'offre touristique locale.</p> <p>Enjeu 2 Valoriser le patrimoine bâti (historique, industriel, contemporain, ...) et le patrimoine local et l'intégrer dans un réseau de promenades dans le but de permettre sa découverte.</p> <p>Enjeu 3 Organiser la découverte du patrimoine naturel par le public afin d'affirmer le rôle de ces espaces comme des lieux de vie et de loisirs.</p>
<p>Priorité 2 : L'urbanisme commercial</p> <p>Enjeu 1 Porter le projet de Saint-Dizier 2020 afin de donner au centre-ville une dimension correspondant au statut de ville centre à l'échelle d'une agglomération.</p> <p>Enjeu 2 Assurer une complémentarité d'offre entre les polarités commerciales et les connecter afin de renforcer l'attractivité de Saint-Dizier.</p>	<p>Priorité 2 : Plus de liens entre les quartiers</p> <p>Enjeu 1 Améliorer la traversée des axes de transports (cours d'eau, voies ferrés et grands axes routiers) qui sont aujourd'hui des barrières aux échanges inter quartiers.</p> <p>Enjeu 2 Organiser un meilleur partage de la voirie entre les différentes mobilités.</p> <p>Enjeu 3 Développer l'usage des modes doux dans la ville.</p> <p>Enjeu 4 Développer l'offre de transports collectifs en proposant une offre alternative à la voiture.</p> <p>Enjeu 5 Impulser la recomposition de certains sites.</p>	<p>Priorité 2 : Les paysages urbains et les paysages naturels, deux entités à faire dialoguer</p> <p>Enjeu 1 Améliorer la qualité des entrées ville dans un souci d'intégration paysagère.</p> <p>Enjeu 2 Traiter de manière qualitative les franges entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles.</p> <p>Enjeu 3 Réintégrer l'eau dans la ville en poursuivant l'aménagement des berges de la Marne et du canal.</p> <p>Enjeu 4 Donner les moyens aux exploitations agricoles de se maintenir en protégeant la surface agricole utile.</p>

Axe 1 : Une ville entreprise	Axe 2 : Une ville fédérée	Axe 3 : Une ville de caractère
<p>Priorité 3 : Une offre de logement en adéquation avec la demande du territoire</p> <p>Enjeu 1 Répondre aux besoins de logements du territoire</p> <p>Enjeu 2 Respecter les densités ci-dessous, pour un développement équilibré et cohérent du tissu urbain.</p> <p>Enjeu 3 Reconstruire un marché actif du neuf autour de produits et de clientèles diversifiés et bien ciblés (PLH).</p> <p>Enjeu 4 Diminuer la pression du parc de logements sur l’environnement.</p>	<p>Priorité 3 : Une offre en équipements structurée et équilibrée</p> <p>Enjeu 1 Valoriser les équipements au rayonnement supracommunal.</p> <p>Enjeu 2 Optimiser les équipements existants et renforcer leur rayonnement dans tous les quartiers (équipements sportifs, équipements culturels).</p> <p>Enjeu 3 Garantir l’accessibilité des équipements pour tous.</p>	<p>Priorité 3 : Le patrimoine naturel à faire découvrir au travers de la trame verte et bleue</p> <p>Enjeu 1 Identifier et préserver les grandes continuités écologiques garantes du maintien de la biodiversité.</p> <p>Enjeu 2 Aménager des circuits de découverte dans les milieux adaptés à la fréquentation par le public.</p> <p>Enjeu 3 Préserver les milieux sensibles pouvant présenter un intérêt écologique, notamment les milieux humides par leur intégration dans un réseau d’espaces naturels sensibles.</p> <p>Enjeu 4 Sensibiliser les habitants vis-à-vis des espaces protégés qui constituent le patrimoine commun et à la protection de la biodiversité, notamment par le développement d’activités horticoles à vocation pédagogique.</p>
<p>Priorité 4 : Le Tourisme</p> <p>Enjeu 1 Structurer l’offre touristique de Saint-Dizier en synergie avec celle proposée pour le Lac du Der.</p> <p>Enjeu 2 Développer une offre d’activités nautiques de loisirs (port de plaisance sur le canal dans le cadre du projet Saint-Dizier 2020, base de loisirs...)</p> <p>Enjeu 3 Développer une offre en lien avec les savoir-faire locaux (fonderie d’art, patrimoine architectural et industriel...)</p> <p>Enjeu 4 Développer une offre culturelle et de loisirs sur le territoire communal en lien avec les offres intercommunales.</p> <p>Enjeu 5 Favoriser le développement horticole en lien avec la mise en valeur de la trame verte et bleue</p>	<p>Priorité 4 : Une offre de stationnement adaptée aux différents besoins des usagers de la ville</p> <p>Enjeu 1 Intégrer la gestion du stationnement sur les espaces privés dans une réflexion globale à l’échelle des déplacements sur la ville.</p> <p>Enjeu 2 Prévoir une offre de stationnement public suffisante pour desservir les équipements en ayant une réflexion globale du stationnement sur le territoire communal.</p> <p>Enjeu 3 Développer sur le territoire des parcs de stationnement poids lourds.</p> <p>Enjeu 4 Favoriser des parcs de stationnement mutualisé dans les zones d’activités et commerciales pour limiter la consommation d’espaces et valoriser la mobilité douce au sein de ces zones.</p>	

Axe 1 : Une ville-entreprise

↳ Valoriser un équilibre entre offre d’emplois et population active

La ville de Saint-Dizier est historiquement une ville industrielle qui a été en proie à des difficultés d’emplois et d’évolution démographique : le constat d’une population qui diminue plus fortement que l’offre d’emplois est une caractéristique mise en évidence par le diagnostic. En effet, la commune de Saint-Dizier a porté son économie au cours des 10 dernières années pour limiter la suppression d’emplois. Saint-Dizier a eu et a toujours un rôle polarisateur d’emplois sur le territoire de la Communauté de Communes, voire du département, et doit aujourd’hui continuer à mener une stratégie volontariste et réaliste de développement économique, afin de renforcer son attractivité économique.

Le scénario démographique et d’emplois retenu prévoit l’arrivée de plus de 2 000 habitants à l’horizon 2025 et d’un peu plus de 1 500 emplois : cela ne signifie pas que le nombre d’emplois à créer est 1500 mais qu’il découle de l’augmentation de la population souhaitée une évolution en conséquence de la population active et donc du nombre d’actifs. Cette évolution implique que la ville de Saint-Dizier poursuive son effort de dynamisation de son économie industrielle, tertiaire et commerciale.

Priorité 1 : La stratégie d’accueil des activités industrielles et tertiaires

Enjeu 1 : Développer l’activité économique dans une logique de renforcement du dynamisme et donc de l’attractivité de la commune.

- Objectif 1** Permettre le développement des entreprises locales, leur extension.
- Objectif 2** Attirer de nouvelles entreprises
- Objectif 3** Miser sur le projet de développement du site de Bure pour en faire un pôle d’excellence de savoir-faire et favoriser les métiers en lien avec le domaine de l’énergie
- Objectif 4** Miser sur le savoir-faire des pôles d’excellence locaux : métallurgie, énergie, verre, logistiques ...
- Objectif 5** Permettre le développement de l’offre tertiaire, de services aux entreprises afin d’être attractif pour les grosses entreprises
- Objectif 6** Répondre aux besoins identifiés dans le scénario de développement retenu en termes de création d’emploi.

Enjeu 2 : Faire des zones d’activités économiques davantage lisibles et cohérentes dans leurs aménagements afin de créer ou recréer des zones urbaines qualitatives, fonctionnelles, moins consommatrices d’espaces et reconnectées au tissu urbain.

- Objectif 1** Veiller à l’insertion urbaine et paysagère des aménagements nouveaux dans les zones et rechercher la performance environnementale des constructions.
- Objectif 2** Permettre l’implantation de services aux entreprises ou aux employés au sein de ces zones (restauration d’entreprises, hôtellerie, aire de stationnement poids lourd, ...).
- Objectif 3** Améliorer l’accessibilité des zones d’activités économiques en transports collectifs et en mobilités douces qualitatives.
- Objectif 4** Structurer le tissu économique de Saint-Dizier en qualifiant la vocation des zones dans le but de le rendre plus attractif aux yeux des entreprises.

Objectif 5 Renforcer le maillage et la signalétique des secteurs d'activités dans la dynamique St-Dizier Parcs

Enjeu 3 : Renforcer la dynamique du Parc d'activités de référence comme moteur économique de la ville et de son agglomération.

Objectif 1 Créer une offre disponible pour le développement des entreprises endogène et exogène ;

Objectif 2 Répondre aux différents types de besoins en termes d'accueil des entreprises (surface, technologies de l'information et de la communication, services aux entreprises, ...) ;

Objectif 3 Requestionner et modifier en conséquence le plan d'aménagement d'ensemble pour faciliter le développement économique communal.

Enjeu 4 : Agir sur le foncier :

Objectif 1 Mesurer l'offre foncière disponible sur chaque zone et la valoriser par une politique d'offre et de prix cohérente ;

Objectif 2 Constituer des réserves foncières afin de créer les conditions du redéploiement des activités existantes (développement de l'activité, difficultés engendrées par la pratique d'une activité dans certaines zones de la ville du fait des nuisances occasionnées, ...), ainsi que pour accueillir des activités nouvelles ;

Objectif 3 Protéger la surface agricole utile présente sur la commune pour pérenniser et renforcer les exploitations agricoles.

Priorité 2 : L'urbanisme commercial

Enjeu 1 : Porter le projet de Saint-Dizier 2020 afin de donner au centre-ville une dimension correspondant au statut de ville centre à l'échelle d'une agglomération.

Objectif 1 Permettre le développement d'une offre commerciale et de loisirs en centre-ville ;

Objectif 2 Maintenir les continuités commerciales entre le tissu existant et les constructions nouvelles.

Enjeu 2 : Assurer une complémentarité d'offre entre les polarités commerciales et les connecter afin de renforcer l'attractivité de Saint-Dizier.

Objectif 1 Affirmer les stratégies d'implantations spécifiques pour une concurrence saine et gérer les grands équilibres commerciaux au sein de l'agglomération :

- Inciter certains types de commerces à s'installer en centre-ville plutôt que dans les zones commerciales.
- Permettre le développement de la zone commerciale du « Chêne Saint-Amand.

Objectif 2 Renforcer la mixité fonctionnelle à l'échelle des quartiers en permettant l'installation des commerces de proximité au plus de près des habitants.

- Mettre en évidence des centralités de quartier pour proposer aux habitants des services de proximité.

Objectif 3 Préserver les linéaires commerciaux des boulevards urbains structurant la commune.

Priorité 3 : Une offre de logement en adéquation avec la demande du territoire

Enjeu 1 : Répondre aux besoins de logements du territoire :

Objectif 1 création moyenne de 131 logements par an entre 2013 et 2017 (658 logements environ), 213 logements par an entre 2017 et 2025 (1704 logements environ), pour répondre à la demande actuelle et en prenant en compte les perspectives démographiques choisies, soit un maintien de la population à l’horizon 2017 et une augmentation de la population pour atteindre 28 500 habitants à l’horizon 2025.

Objectif 2 Ce rythme de production de logements inclut à la fois des opérations de constructions neuves, des actions de réhabilitation et de renouvellement urbain ; ce renouvellement doit s’appuyer sur l’identification de secteurs prioritaires et la mise en œuvre d’outils de portage et de gestion du foncier.

Enjeu 2 : Respecter les densités ci-dessous, pour un développement équilibré et cohérent du tissu urbain :

	Densité moyenne existante estimée	Densité moyenne potentielle dans les secteurs de réceptivité
Centre ancien	Plus de 150 logements/ha	180 logements/ha
Faubourgs historiques	50 à 60 logements/ha	60 à 70 logements/ha
Secteurs d’habitat collectif	75 logements/ha	75 à 100 logements/ha
Secteurs pavillonnaires	10 à 20 logements/ha	20 à 40 logements/ha
Lotissements insulaires	20 à 25 logements/ha	25 logements/ha

Enjeu 3 : Reconstruire un marché actif du neuf autour de produits et de clientèles diversifiés et bien ciblés (PLH), donc développer...

Objectif 1 ...une offre locative (intermédiaire ou privée) en appartements de type 2 et 3 dans le centre-ville pour de jeunes actifs sans enfants.

Objectif 2 ...une offre locative de qualité en maisons individuelles pour les actifs non-résidents de Saint-Dizier.

Objectif 3 ...une offre en direction des jeunes en mobilité.

Objectif 4 ...une offre d’accession à la propriété pour tous.

Objectif 5 ...une offre adaptée pour les seniors.

Objectif 6 ...une offre pour les gens du voyage en voie de sédentarisation.

Enjeu 4 : Diminuer la pression du parc de logements sur l’environnement :

Objectif 1 Favoriser la construction de bâtiments performants sur le plan énergétique

Objectif 2 Inciter aux travaux de rénovation visant à limiter la consommation énergétique des bâtiments, que ce soit par des mesures d’isolation et/ou de recours aux énergies renouvelables

Objectif 3 Limiter l’imperméabilisation des sols, notamment dans les secteurs fragilisés par des risques naturels, et favoriser l’infiltration sur la parcelle ou la récupération en amont des eaux pluviales.

Priorité 4 : Le Tourisme

Enjeu 1 : Structurer l’offre touristique de Saint-Dizier en synergie avec celle proposée pour le Lac du Der.

Objectif 1 Valoriser le patrimoine naturel et bâti local.

Objectif 2 Développer l’offre de restauration et l’offre hôtelière sur le territoire communal en complémentarité avec l’offre en développement autour du lac du Der.

Objectif 3 Développer une offre d’hébergement de plein air et d’accueil pour les résidences mobiles. (aires de stationnement pour les campings-cars, camping, ...)

Enjeu 2 : Développer une offre d’activités nautiques de loisirs (port de plaisance sur le canal dans le cadre du projet Saint-Dizier 2020, base de loisirs...)

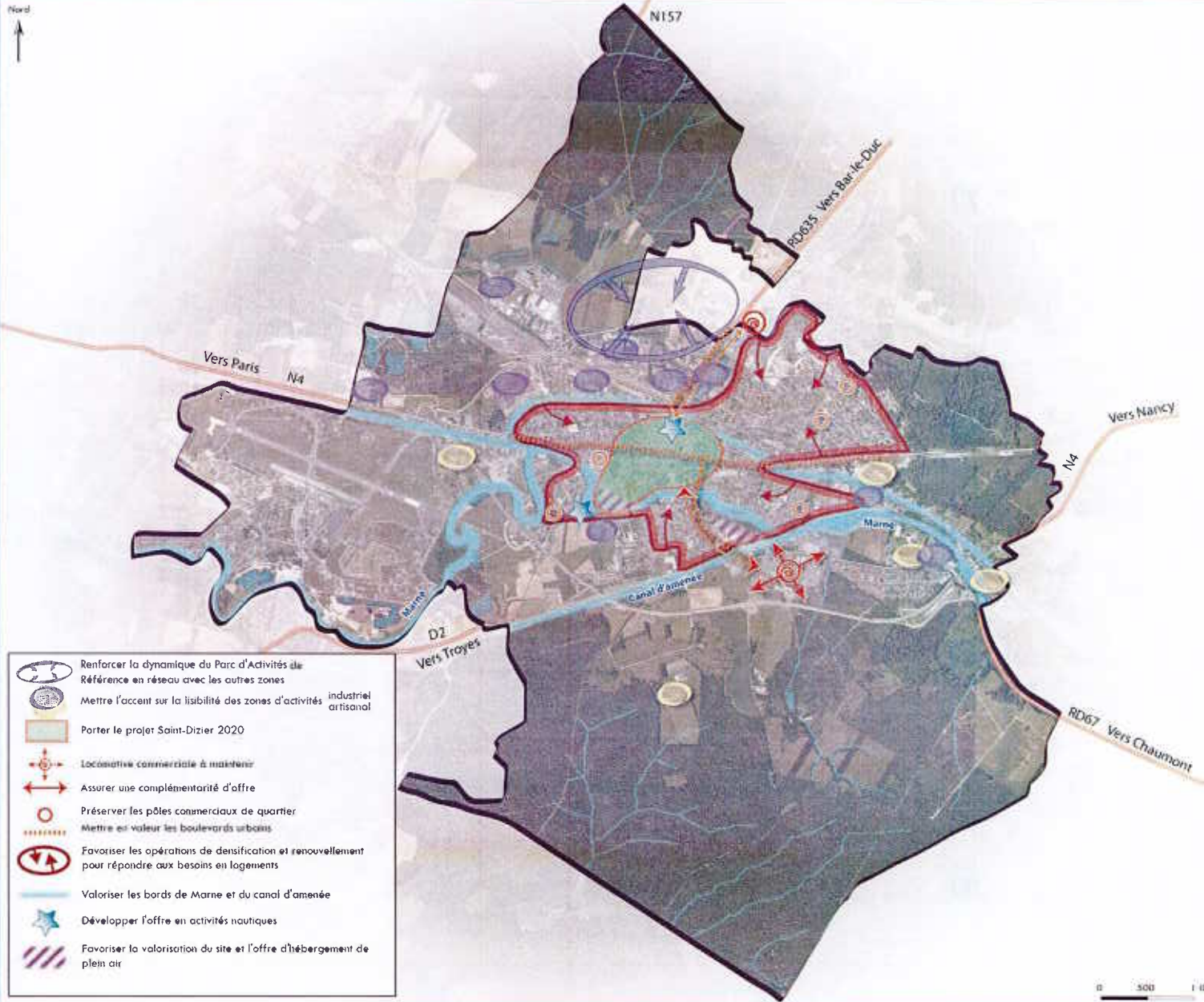
Enjeu 3 : Développer une offre en lien avec les savoir-faire locaux (fonderie d’art, patrimoine architectural et industriel, ...)

Enjeu 4 : Développer une offre culturelle et de loisirs sur le territoire communal en lien avec les offres intercommunales.

Enjeu 5 : Favoriser le développement horticole en lien avec la mise en valeur de la trame verte et bleue.

AXE 1 : UNE VILLE ENTREPRISE

PLU de Saint-Dizier - Juillet 2012



Axe 2 : Une ville fédérée

↳ Unifier la ville mosaïque

La commune de Saint-Dizier présente une grande diversité de formes urbaines, en lien avec les différentes périodes d'édification de la ville et des dynamiques de peuplement. Le développement historique et naturel des infrastructures de transport a constitué des barrières physiques qui n'ont pas favorisé la perméabilité entre les quartiers (cours d'eau, voies ferrées ou axes routiers). Les démarches engagées à travers l'ANAU ou le Grand Projet de Ville visent depuis plusieurs années à réunifier la ville notamment par le désenclavement des quartiers.

L'objectif est donc pour Saint-Dizier de poursuivre cette évolution en passant d'une ville mosaïque à une ville fédérée présentant des entités complémentaires et aux fonctions bien définies.

Priorité 1 : Un projet de ville qualitatif et durable

Enjeu 1 : Faire émerger une centralité aux fonctionnalités mixtes.

- Objectif 1 Développer et densifier le centre-ville autour de la Marne et du canal et de l'Ornel au travers du projet Saint-Dizier 2020 :
- donner une identité d'ensemble forte au projet et à la ville
 - utiliser l'eau pour mettre en valeur le cœur historique de Saint-Dizier et pour développer une offre économique et touristique d'envergure autour du port de plaisance et de la serre culturelle ;
 - développer une attractivité en rapport avec la dimension du bassin de vie par le renforcement de l'offre en services commerces et loisirs ;
 - offrir un meilleur cadre de vie aux habitants du quartier, de la ville, et aux visiteurs, en valorisant l'environnement naturel et urbain et en développant une offre commerciale, de loisirs, et de services ;
 - présenter une démarche durable dans la conception du projet et dans la gestion des aménagements du quartier ;
 - rattacher le projet aux trames verte et bleue qui fédèrent et maillent la ville à travers de nouveaux aménagements de qualité ;

Enjeu 2 : Transformer le site de la gare en pôle multimodal :

- Objectif 1 Faire de la gare un nœud de communication prioritaire du réseau de transport en commun en lien direct avec le centre-ville et desservant les communes du bassin de vie.
- Objectif 2 Réorganiser le réseau de bus autour de la gare de Saint-Dizier dans un but fonctionnel et pour améliorer les performances et la lisibilité du réseau de transports en commun.

Enjeu 3 : Privilégier le renouvellement urbain par rapport à l'extension urbaine pour un développement cohérent :

- Objectif 1 Accompagner les transformations du tissu existant et des sites mutables (La Noue, L'Etang Mozet ...);
- Objectif 2 Compléter les dents creuses ;
- Objectif 3 Favoriser la densification du tissu existant ;
- Objectif 4 Permettre la densification des secteurs sous ou mal utilisés et plus particulièrement ceux proches du pôle gare et des équipements d'intérêt collectif ;
- Objectif 5 Poursuivre les actions de renouvellement issues de la stratégie de recomposition des équipements publics ou d'intérêt collectif (école Pasteur, collège Clos Mortier, école Brossolette).

Enjeu 4 : Poursuivre la réunification des quartiers par des actions de désenclavement :

- Objectif 1 Accompagner le renouvellement **des** quartiers et plus particulièrement :
 - l'ancien hôpital général
 - le quartier du Clos Mortier
- Objectif 2 Continuer la rénovation urbaine du quartier du Vert Bois et ses objectifs, de réhabilitation, de mixité fonctionnelle et sociale.

Enjeu 5 : Organiser la mixité fonctionnelle (commerce, habitat, équipement) dans les quartiers :

- afin de limiter les déplacements motorisés et de renforcer les liens de proximité.
- En favorisant l'émergence et le maintien des polarités de proximité en matière de commerce et de services dans chaque quartier

Enjeu 6 : Prendre en compte le Plan d'Exposition au Bruit et les PPRi dans la réflexion sur la recomposition du tissu urbain

Priorité 2 : Plus de liens entre les quartiers

Enjeu 1 : Améliorer la traversée des axes de transports (cours d'eau, voies ferrés et grands axes routiers) qui sont aujourd'hui des barrières aux échanges inter quartiers.

Objectif 1 Faire de la Marne et du canal des éléments de valorisation et de liaison de la commune et non pas des éléments de coupure entre les quartiers.

Objectif 2 Améliorer le franchissement de la voie ferrée, et des axes routiers structurants.

Enjeu 2 : Organiser un meilleur partage de la voirie entre les différentes mobilités (véhicules divers transports collectifs, modes doux).

Objectif 1 Requalifier la voirie en accompagnement des opérations de renouvellement urbain lorsque les conditions le permettent.

Objectif 2 Donner des caractéristiques urbaines plus structurantes (profil en travers, mobilier urbain, signalétique, plantations) aux grands axes traversant Saint-Dizier

Objectif 3 Améliorer l'image des quartiers et les échanges interquartiers par une signalétique valorisante et lisible.

Enjeu 3 : Développer l'usage des modes doux dans la ville :

Objectif 1 Renforcer les liens existants entre les quartiers

Objectif 2 Créer de nouveaux liens dans le cadre d'une réflexion sur un plan de liaisons douces à l'échelle communale et intercommunale afin de connecter la ville de Saint-Dizier aux communes alentours.

Objectif 3 Favoriser les connections des liaisons douces avec le pôle multimodal, la trame verte et bleue (voir axe 3), ainsi qu'avec les équipements structurants

Objectif 4 Hiérarchiser le réseau des voies de circulations douces (réseau structurant à l'échelle supracommunale, réseau primaire à l'échelle communale et réseau secondaire à l'échelle du quartier) pour une meilleure lisibilité de ce réseau afin qu'il devienne une véritable alternative à la voiture.

Enjeu 4 : Développer l'offre de transports collectifs en proposant une offre alternative à la voiture.

Enjeu 5 : Impulser la recomposition de certains sites :

Objectif 1 en lien avec le contournement est de Saint-Dizier (emplacement réservé au PLU actuel)

Objectif 2 le site de l'hôpital psychiatrique

Priorité 3 : Une offre en équipements structurée et équilibrée

Enjeu 1 : Valoriser les équipements au rayonnement supracommunal

Objectif 1 Renforcer le rayonnement des équipements communaux et intercommunaux, en prenant appui sur le projet Saint-Dizier 2020 : activités de plaisance, centre nautique, serre culturelle, médiathèque.

Objectif 2 Dimensionner des équipements porteurs d'une attractivité de ville centre, faciliter leurs fonctionnements au sein des quartiers et assurer leur lisibilité (selon l'exemple de la réalisation de la salle de spectacles).

Enjeu 2 : Optimiser les équipements existants et renforcer leur rayonnement dans tous les quartiers (équipements sportifs, équipements culturels).

Objectif 1 Poursuivre les actions engagées en matière d'adaptation des équipements scolaires et sportifs, en cohérence avec l'évolution démographique future.

Enjeu 3 : Garantir l'accessibilité des équipements pour tous :

Objectif 1 Assurer l'accessibilité des équipements en modes doux et en transports en communs (parkings vélos, abris, etc)

Objectif 2 Prévoir une offre de stationnement suffisante pour desservir les équipements en ayant une réflexion globale sur le territoire communal

Priorité 4 : Une offre de stationnement adaptée aux différents besoins des usagers.

Enjeu 1 : Intégrer la gestion du stationnement sur les espaces privés dans une réflexion globale à l'échelle des déplacements sur la ville.

Enjeu 2 : Prévoir une offre de stationnement public suffisante pour desservir les équipements en ayant une réflexion globale du stationnement sur le territoire communal.

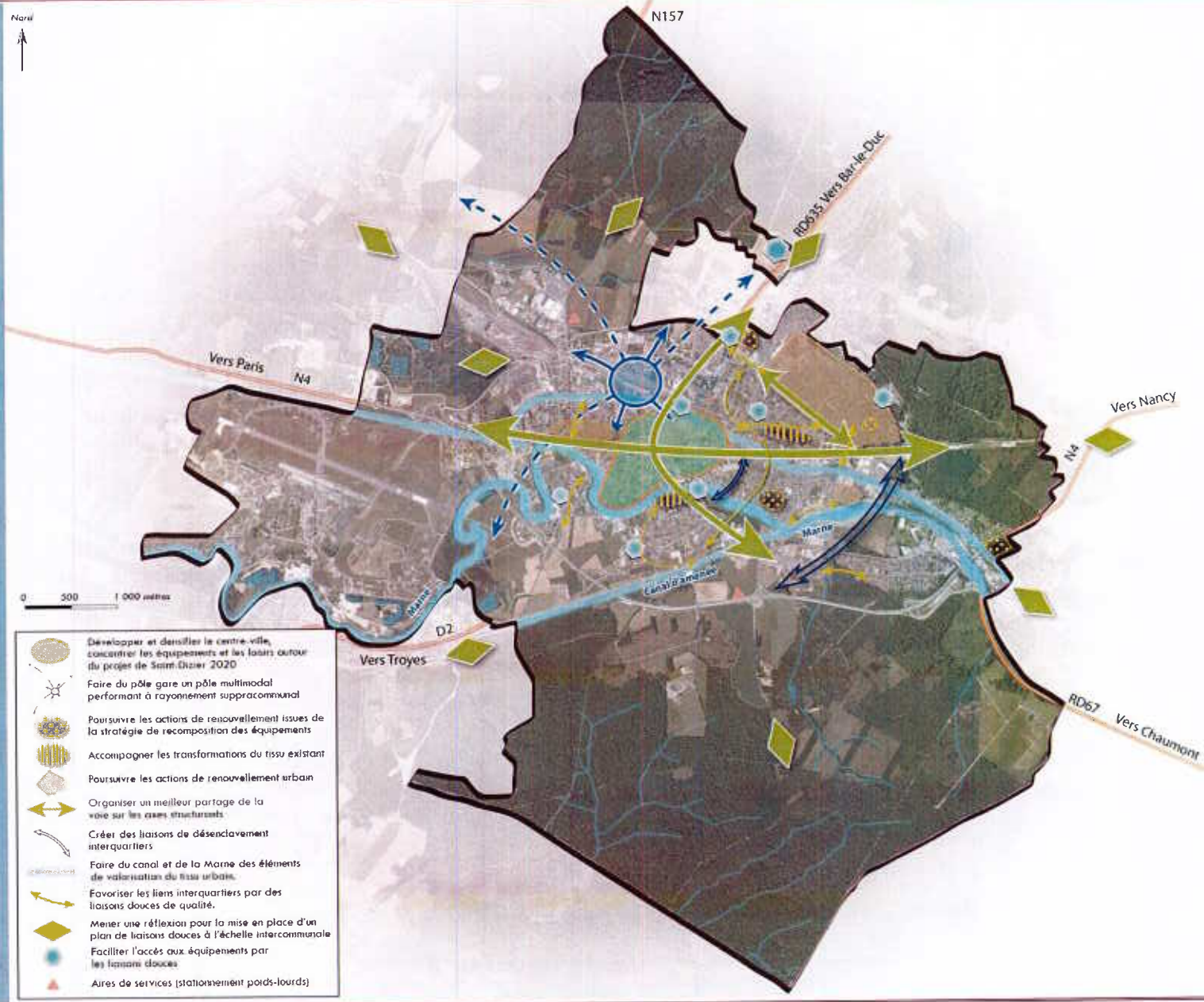
Enjeu 3 : Développer sur le territoire des parcs de stationnement poids lourds.

Enjeu 4 : Favoriser des parcs de stationnement mutualisé dans les zones d'activités et commerciales pour limiter la consommation d'espaces et valoriser la mobilité douce au sein de ces zones.

CITADIA

Axe 2 : Une ville fédérée

PLU de Saint-Dizier - Juillet 2012



Axe 3 : Une ville de caractère

↳ Miser sur les richesses patrimoniales et culturelles bâties et naturelles

La commune de Saint-Dizier dispose de nombreux atouts architecturaux et paysagers sur lesquels elle peut s'appuyer pour faire évoluer et reconnaître son identité.

Située à proximité du lac du Der, la ville de Saint-Dizier est également traversée par le canal de la Marne à la Saône ainsi que le canal d'aménée, par la Marne et possédant un patrimoine historique varié. Elle doit se mettre en réseau ses richesses naturelles et bâties, de les faire dialoguer avec le tissu urbain et de mettre en valeur son patrimoine dans l'optique de s'insérer dans une dynamique supra communale.

Priorité 1 : Le patrimoine bâti et naturel

Enjeu 1 : Ancrer Saint-Dizier dans un réseau régional de découverte pour promouvoir l'offre touristique locale.

Objectif 1 S'appuyer sur l'attractivité du Lac du Der pour promouvoir la ville de Saint-Dizier à l'échelle régionale et nationale.

Objectif 2 Proposer une offre touristique complémentaire au sein même de Saint-Dizier et une offre de restauration et hôtelière, et d'accueil de qualité.

Objectif 3 Mettre en valeur les savoir-faire locaux : fonte d'art (Saint-Dizier 2020)

Enjeu 2 : Valoriser le patrimoine bâti (historique, industriel, contemporain, ...) et le patrimoine local et l'intégrer dans un réseau de promenades dans le but de permettre sa découverte

Objectif 1 Identifier, préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine de Saint-Dizier auprès des habitants de la commune, de la communauté de communes et auprès des touristes ;

- Préserver les ensembles architecturaux remarquables : alignements, quartiers, témoins historiques...
- Valoriser le patrimoine industriel
- Protéger le patrimoine à usage d'habitat en permettant les évolutions nécessaires au confort et à la sécurité : maisons de maître, habitat ouvrier, ensembles contemporains...

Objectif 2 Faire converger la thématique de la fonte d'art déclinée dans Saint Dizier 2020 avec la dynamique « Métallurgique parc » à l'échelle supracomunale, par la valorisation du musée de la fonderie et des autres éléments du patrimoine industriel ;

Objectif 3 Mettre en valeur le patrimoine naturel exceptionnel peu connu.

Enjeu 3 : Organiser la découverte du patrimoine naturel par le public afin d'affirmer le rôle de ces espaces comme des lieux de vie et de loisirs.

Objectif 1 Développer un maillage qui s'appuie sur la trame verte et bleue, favoriser les continuités par l'inscription des réalisations des espaces publics végétaux.

Objectif 2 Favoriser la réappropriation des bords de Marne et des berges du canal et de l'Ornel.

Objectif 3 Valoriser les jardins familiaux.

Objectif 4 Mettre en valeur le canal d'aménée.

Objectif 5 Valoriser le parc du Jard. et requalifier le parc de l'ancien hôpital.

Priorité 2 : Les paysages urbains et les paysages naturels, deux entités à faire dialoguer

Enjeu 1 : Améliorer la qualité des entrées ville dans un souci d'intégration paysagère, notamment aux...

Objectif 1 ...entrée ouest : gestion de l'espace public, traitement paysager plus qualitatif, entretien des voiries

Objectif 2 ...entrée nord par la RD157, entrée sud-est par la RN67 : intégration paysagère plus poussée, mise en valeur des points d'appel du paysage

Objectif 3 ...entrée de ville depuis Nancy : mise en valeur, annonce de l'arrivée dans la ville.

Enjeu 2 : Traiter de manière qualitative les franges entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles.

Objectif 1 Mettre l'accent sur l'intégration architecturale et paysagère des constructions

Objectif 2 Organiser des espaces tampons (jardins partagés...) de manière à favoriser des transitions harmonieuses entre ces différents types d'espaces

Objectif 3 Proposer des densités adaptées dans ces secteurs à enjeux

Objectif 4 Assurer un traitement qualitatif des franges d'urbanisation afin de limiter les conflits d'usages entre la profession agricole et les habitants.

Enjeu 3 : Réintégrer l'eau dans la ville en poursuivant l'aménagement des berges de la Marne et du canal.

Objectif 1 Aménager les berges de la Marne et du canal en continuité du projet de Saint-Dizier 2020.

Objectif 2 Créer des liaisons douces accompagnées d'aménagements paysagers le long de la trame bleue traversant la ville.

Enjeu 4 : Donner les moyens aux exploitations agricoles de se maintenir en protégeant la surface agricole utile.

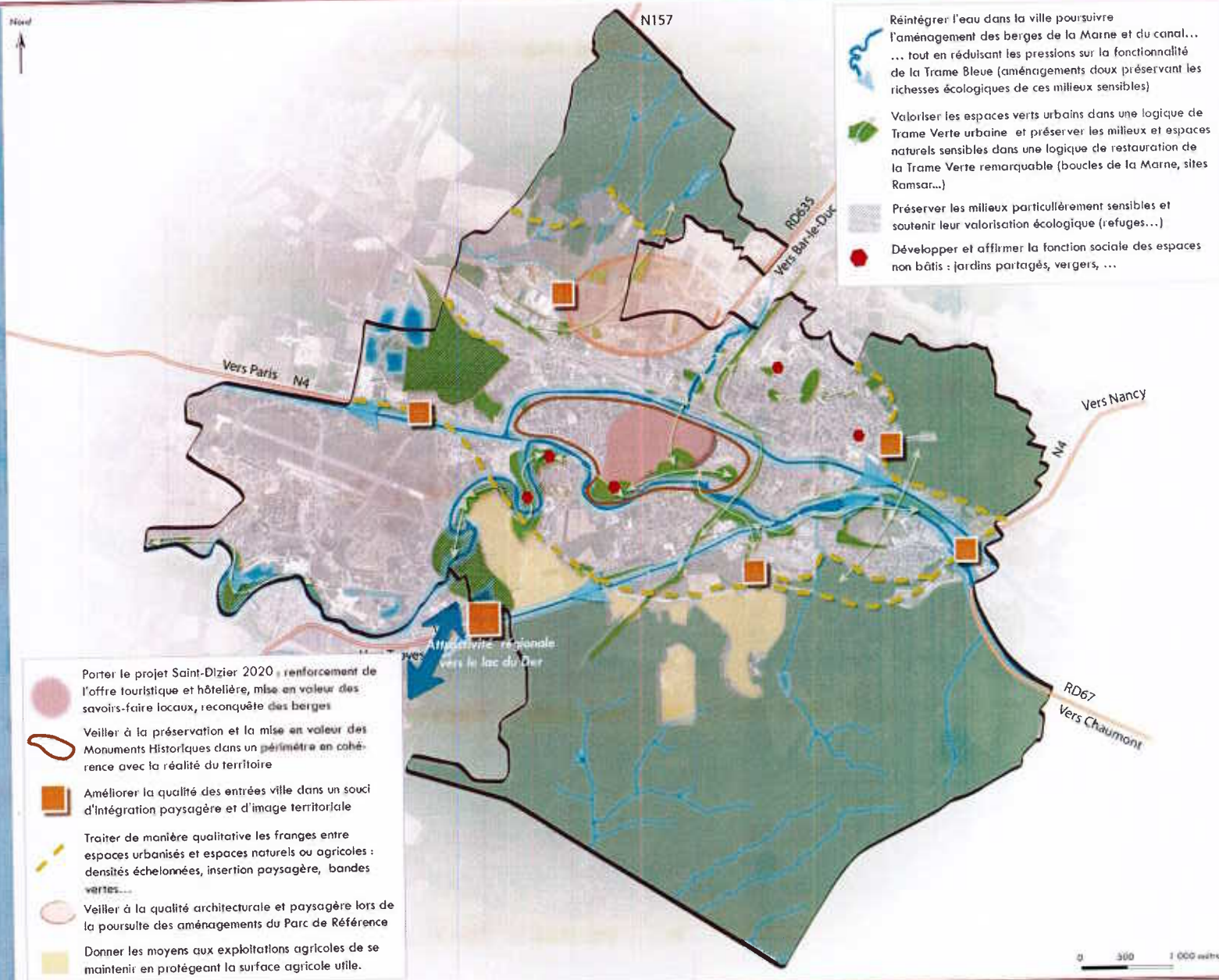
Priorité 3 : Le patrimoine naturel à faire découvrir au travers de la trame verte et bleue

Enjeu 1 : Identifier et préserver les grandes continuités écologiques garantes du maintien de la biodiversité.

Enjeu 2 : Aménager des circuits de découverte dans les milieux adaptés à la fréquentation par le public.

Enjeu 3 : Préserver les milieux sensibles pouvant présenter un intérêt écologique, notamment les milieux humides (anses inondables de la Marne, Côtes Noires...) par leur intégration dans un réseau d'espaces naturels sensibles.

Enjeu 4 : Sensibiliser les habitants vis-à-vis des espaces protégés qui constituent le patrimoine commun, et à la protection de la biodiversité, notamment par le développement d'activités horticoles à vocation pédagogique.



- Réintégrer l'eau dans la ville poursuivre l'aménagement des berges de la Marne et du canal...
... tout en réduisant les pressions sur la fonctionnalité de la Trame Bleue (aménagements doux préservant les richesses écologiques de ces milieux sensibles)
- Valoriser les espaces verts urbains dans une logique de Trame Verte urbaine et préserver les milieux et espaces naturels sensibles dans une logique de restauration de la Trame Verte remarquable (boucles de la Marne, sites Ramsar...)
- Préserver les milieux particulièrement sensibles et soutenir leur valorisation écologique (refuges...)
- Développer et affirmer la fonction sociale des espaces non bâtis : jardins partagés, vergers, ...

- Porter le projet Saint-Dizier 2020 : renforcement de l'offre touristique et hôtelière, mise en valeur des savoirs-faire locaux, reconquête des berges
- Veiller à la préservation et la mise en valeur des Monuments Historiques dans un périmètre en cohérence avec la réalité du territoire
- Améliorer la qualité des entrées ville dans un souci d'intégration paysagère et d'image territoriale
- Traiter de manière qualitative les franges entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles : densités échelonnées, insertion paysagère, bandes vertes...
- Veiller à la qualité architecturale et paysagère lors de la poursuite des aménagements du Parc de Référence
- Donner les moyens aux exploitations agricoles de se maintenir en protégeant la surface agricole utile.